



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 17 juillet 2023 à 18h30, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion mesdames Caroline Champoux, directrice générale – greffière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction générale.

Absent : M. Jacques Hébert, cons. au poste no. 5

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner, il souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour en ajoutant le point 2.4 et 6.5 tel que présenté à savoir :

**Mot de bienvenue du maire
Période de questions sur l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour**

Correspondance

1 Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023
 - 1.1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023
- 1.2 Autorisation d'ajout d'une titulaire aux différents comptes financiers de la Municipalité
- 1.3 Avis de motion pour la modification du règlement de zonage – Implantation de terrain de camping
- 1.4 Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet archivistique

2 Ressources financières

- 2.1 Rapport des déboursés de juin 2023
- 2.2 Octroi de contrat pour de l'accompagnement dans le cadre de la reddition de compte pour la subvention de la phase 2 du ch. Val-des-Lacs
- 2.3 Autorisation d'achat d'une caméra 360 degrés pour les séances du conseil
- 2.4 Offre de service pour du soutien en finances municipales

3 Ressources humaines

- 3.1 Démission du directeur des finances, trésorier et DGA
- 3.2 Démission du directeur de l'urbanisme
- 3.3 Nomination d'un trésorier pour la Municipalité

2023-07-173



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

4. Réseau routier

- 4.1 Autorisation de reddition de compte dans le cadre des travaux de la phase 2 du ch. Val-des-Lacs

5. Sécurité publique

- 5.1 Adoption du plan de sécurité civile
5.2 Autorisation de signature d'entente de centre d'hébergement en cas de mesures d'urgences
5.3 Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

6. Gestion du territoire

- 6.1 Nomination d'un membre au CCE
6.2 Adhésion à la fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC)
6.3 Octroi de contrat pour l'inspection quinquennal du barrage du lac Quenouille
6.4 Vente d'un terrain municipal au lac Orignal
6.5 Homologation du sentier Par Monts et Vals

7. Hygiène du milieu

8. Service à la collectivité

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

Procès-verbaux

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023

2023-07-174

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023

2023-07-175

Il est proposé monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.2 Autorisation d'ajout de titulaires aux différents comptes financiers de la Municipalité

2023-07-176

CONSIDÉRANT les besoins financiers de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Municipalité, il y a lieu d'ajouter des employés aux différents comptes bancaires ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à ajouter mesdames Annie Lanctôt, Martine Lacombe, Francine Charland et Caroline Champoux aux comptes financiers suivants :

- Caisse de l'éducation
- Caisse Desjardins de Ste-Agathe
- REER collectif
- Banque Nationale
- Fond de solidarité FTQ

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.3 Avis de motion pour la modification du règlement de zonage – Implantation de terrain de camping

2023-07-177

Madame Isabelle Jetté donne avis de motion qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement pour la modification du règlement de zonage dans le cadre d'une implantation de terrain de camping.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.4 Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet archivistique

2023-07-178

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marqué ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources pour un ou un(e) professionnel(le) en archivistique à temps complet ;

CONSIDÉRANT QUE les postes à temps complet sont beaucoup plus attractifs que les postes à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), soit le programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, prévoit une aide financière pour les initiatives de de coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Brébeuf, Lanthier, La Minerve, Huberdeau, Val-Morin, Val-des-Lacs, Montcalm, Mont-Blanc, Amherst et la MRC des Laurentides désirent présenter un projet de partage de ressources professionnelles en archivistique dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

- Le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs s’engage à participer au projet de partage de ressources en archivistique et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la municipalité de Brébeuf, organisme responsable du projet•;
- Le conseil autorise la Directrice Générale - Greffière madame Caroline Champoux à signer l’entente de coopération intermunicipale et tous les documents s’y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Ressources financières

2.1 Rapport des déboursés de juin 2023

2023-07-179

Monsieur Steven Minty constate le dépôt du rapport des déboursés pour le mois de juin 2023.

Municipalité de Val-des-Lacs Rapport mensuel des dépenses Juin 2023

Les chèques #1525 # 1544 #1555 à 1602	147 710.67 \$
Paievements internet et retraits directs	56 824.90 \$
Sous-total	<u>204 535.57 \$</u>
Salaires du mois	48 387.71 \$
Total des dépenses du mois	<u>252 923.28 \$</u>

2.2 Octroi de contrat pour de l’accompagnement dans le cadre de la reddition de compte pour la subvention de la phase 2 du ch. Val-des-Lacs

2023-07-180

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 2) sont terminés ;

CONSIDÉRANT QU’afin d’obtenir les sommes octroyées dans le cadre d’une subvention au PAVL redressement et accélération, la Municipalité doit effectuer la reddition de compte ;

CONSIDÉRANT QU’afin d’optimiser la reddition de compte, la Municipalité pourrait avoir besoin de l’aide de la firme d’ingénieurs qui a effectué la demande de subvention ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

CONSIDÉRANT l'offre de service d'équipe Laurence pour la somme de 2 400 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la dépense de 2 400 \$ plus les taxes applicables pour faire appel au besoin à équipe Laurence pour de l'assistance dans le cadre de la reddition de compte des travaux de réfection de la phase 2 du chemin Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.3 Autorisation d'achat d'une caméra 360 degrés pour les séances du conseil

2023-07-181

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil sont actuellement filmés et enregistrés mais que le son et l'image ne sont pas adéquats ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire continuer à filmer et enregistrer ses séances du conseil ;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenu de la firme Zone Tech pour l'achat et l'installation du caméra de type owl 360 pour la somme de 1 899.99 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1 899.99 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une caméra de type owl 360.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.4 Offre de service pour du soutien en finances municipales

2023-07-182

CONSIDÉRANT le départ du directeur des finances ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la pérennité du service des finances il y a lieu d'avoir un support externe ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu en date du 17 juillet 2023 de la firme Solutions municipales Josée pour 75 \$ / heure ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables reçues de d'autres directeurs généraux pour cette firme ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'offre de la firme Solutions municipales Josée au taux horaire de 75 \$ / heure.

ET



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

QUE le conseil autorise la Directrice Générale – Greffière trésorière à signer tout document en lien avec ce contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3. Ressources humaines

3.1 Démission du directeur des finances, trésorier et DGA

2023-07-183

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances, trésorier et DGA, monsieur Robert Belliveau, a remis sa lettre de démission effective le 1^{er} juillet 2023 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Belliveau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.2 Démission du directeur de l'urbanisme

2023-07-184

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'urbanisme, monsieur Vincent Côté a remis sa lettre de démission dont sa dernière journée travaillé sera le 18 août 2023 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Côté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.3 Nomination d'un trésorier pour la Municipalité

2023-07-185

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Belliveau en date du 1^{er} juillet 2023 qui occupait le poste de trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE cette fonction doit être pourvu selon le code municipal ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil nomme madame Caroline Champoux, Directrice Générale – Greffière, trésorière de la Municipalité, rétroactivement au 1er juillet 2023.

ET

QUE madame Champoux reçoive l'ajustement salarial prévu au protocole des cadres en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

2023-07-186

4. Réseau routier

4.1 Autorisation de reddition de compte dans le cadre des travaux de la phase 2 du chemin Val-des-Lacs

CONSIDÉRANT QUE a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du mois de septembre 2022 au 29 mai 2023 ;

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiécage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Patricia Lacasse , appuyée par monsieur Serge Ennis , il est unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil de la Municipalité autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Sécurité publique

5.1 Adoption du plan de sécurité civile

2023-07-187

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Val-des-Lacs reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Patricia Lacasse, appuyé par monsieur Serge Ennis et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
• Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile</i> : Substitut :	<i>Caroline Champoux</i> <i>Charles Robidoux</i>
• Responsable de la mission <i>Administration</i> : Substitut :	<i>Charles Robidoux</i> <i>Annie Lanctôt</i>
• Responsable de la mission <i>Communication</i> : Substitut :	<i>Ruth Veilleux</i> <i>Francine Charland</i>
• Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> : Substitut :	<i>Sûreté du Québec</i> <i>Service de sécurité incendie</i>
• Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i> : Substitut :	<i>Fannie Houle</i> <i>Francine Charland</i>
• Responsable de la mission <i>Services techniques</i> : Substitut :	<i>Vincent Côté</i> <i>Fannie Houle</i>
• Responsable de la mission <i>Transport</i> : Substitut :	<i>Charles Robidoux</i> <i>Vincent Côté</i>
• Responsable du <i>Support administratif Du Centre de coordination du Centre d'Urgence</i> : Substitut :	<i>Francine Charland</i> <i>Ruth Veilleux</i>

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

QUE le plan de mesure d'urgence préparé par la firme PRUDENT et administré sous la plateforme Rézilio pour le compte de la Municipalité soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.2 Autorisation de signature d'entente de centre d'hébergement en cas de mesures d'urgence

2023-07-188

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son nouveau plan de mesures d'urgences sous la résolution no. 2023-07-190 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan prévoit de l'hébergement en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut prendre entente au préalable avec certains établissements d'hébergement en prévision d'un sinistre sur le territoire ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise les responsables de mission Services aux personnes sinistrées à signer des ententes avec des établissements offrant le service d'hébergement en cas de sinistre sur le territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.3 Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

2023-07-189

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de la Croix-Rouge daté du 7 juillet 2023 au montant de 225 \$ pour la période d'octobre 2023 à septembre 2024. ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bien-être des citoyens en cas de sinistre la Croix-Rouge détient une infrastructure adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mesure d'urgence adopté par le conseil prévoit une entente signée avec la Croix-Rouge ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la Directrice Générale – Greffière-Trésorière à signer l'entente de la Croix-Rouge tel que présenté en date du 7 juillet 2023.

ET

QUE le conseil autorise la dépense de 225 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. Gestion du territoire

6.1 Nomination d'un membre au CCE

2023-07-190

CONSIDÉRANT le départ d'un membre au CCE ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le membre sortant ;

CONSIDÉRANT l'affichage effectué pour le recrutement d'un nouveau membre

CONSIDÉRANT la candidature reçue de monsieur Yvon Daigneault ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du CCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte et nomme monsieur Yvon Daigneault membre officiel du CCE.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

2023-07-191

6.2 Adhésion à la fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adhérer à la FQDLC afin de soutenir collectivement les efforts pour la défense des lacs et des cours d'eau sur le territoire ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCE en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif annuel de membre actif pour les municipalités pour le plan bronze avec droit de vote est de 100 \$;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'adhésion à la FQDLC pour le plan bronze ;

QUE le conseil autorise la dépense de 100 \$ soit affecté au poste de l'environnement ;

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3 Octroi de contrat pour l'inspection quinquennal du barrage du lac Quenouille

2023-07-192

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation de faire inspecter au cinq (5) ans les barrages de forte contenance sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la réfection du barrage du lac Quenouille en 2018 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par deux (2) firmes expertes dans le domaine ;

Nom de la firme	Prix avant taxes
Stantec	19 190 \$
Parallèle 54	4 000 \$

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroi de contrat d'inspection du barrage du lac Quenouille à la firme Parallèle 54 pour la somme de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice Générale – Greffière-Trésorière à signer l'offre de service soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

2023-07-193

6.4 Vente d'un terrain municipal au lac Orignal

Madame Patricia Lacasse se retire volontairement des délibérations dans ce dossier puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une requête pour achat de terrain municipal par M. Gilles Gladu, propriétaire du 55, chemin Bélair, Val-des-Lacs, ayant pour objectif d'acquérir le lot 6162167, adjacent à la propriété de ce dernier ;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique de vente de terrains municipaux* (Ci-après nommé *la Politique*) prévoit une priorité d'achat aux propriétaires voisins, ce qui est le cas pour M. Gladu.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre par invitation a eu lieu selon la *Politique* pour les propriétaires des terrains adjacents ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires adjacents ne se sont pas manifestés ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à également eu lieu selon la *Politique* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.1.1 prévoit que dans le cas d'une offre provenant d'un terrain non-conforme cherchant à régulariser sa situation à l'égard du règlement de lotissement aura priorité et permettra à la Municipalité de procéder à la vente sans appel d'offre aux propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le lot du propriétaire Gilles Gladu (1 188m²) est dérogoire aux normes de lotissement de terrains riverains sans services pour la zone RR-3 (4 000m²).

CONSIDÉRANT QUE c'est également le cas pour l'autre lot adjacent (1 023m²), propriété de Pascal Kerouack et Annie Bouchard ;

CONSIDÉRANT QUE dans les deux cas, l'annexion du lot 6162167 ne permettra pas de régulariser la non-conformité de la superficie du lot mais permettra d'atténuer le caractère dérogoire en ajoutant 211 m² de superficie ;

CONSIDÉRANT QU'en respect à l'article 5.2 de la *Politique*, M. Gladu a déposé une offre d'achat écrite, via le courriel transmis le 17 mai 2023 à destination de la Direction générale et de la Direction du département d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3 prévoit une obligation d'annexer le lot à acquérir au lot adjacent non-conforme, et devrait faire l'objet d'une mention particulière à l'intérieur de la résolution autorisant la vente (vente conditionnelle au regroupement des lots via opération cadastrale).

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.8 prévoit qu'un terrain adjacent possédé par l'acquéreur le qualifiant pour l'achat à titre de propriétaire voisin ne doit faire l'objet d'aucun arrérage en matière de paiement des taxes municipales. Une vérification par le département des finances est nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2 de la *Politique* prévoit un prix de vente selon le calcul suivant :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juillet 2023

Valeur uniformisée du lot 6162167 (6 969.00\$) + 10% (696.90\$) pour un total de 7 665.90\$

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre par le département d'urbanisme ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte d'ignorer l'article 5.1.1 de la Politique car les deux propriétés adjacentes sont non-conformes au règlement de lotissement et que l'annexion du terrain municipal ne permettra pas d'atteindre la conformité au règlement.

QUE le conseil exige la somme de 7 665.90 \$ pour le lot visé, en vertu de l'article 4.2 de la Politique.

QUE lors de la transaction chez le notaire, le requérant devra fusionner le lot 6162167 à son lot actuel afin de respecter l'article 5.3 de la *Politique*.

QUE tous les frais occasionnés par la transaction soient payés par l'acquéreur ;

ET

QUE le conseil autorise la Directrice Générale - Greffière trésorière à signer tous les documents en lien avec cette transaction.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.5 Homologation du sentier Par Monts et Vals

2023-07-194

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille actuellement sur un projet de conservation visant à protéger une superficie considérable de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un tronçon important du sentier connu sous le nom de « Par Monts et Vals »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite protéger des coupes forestières son territoire public afin de préserver ses paysages et pérenniser son potentiel de développement récréotouristique ;

CONSIDÉRANT QUE l'homologation du sentier « Par Monts et Vals » servirait en plusieurs aspects à atteindre ces objectifs en conférant un statut officiel au sentier ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'émission d'un chèque au montant de 142.57\$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec afin de présenter une demande d'utilisation des terres publiques pour homologuer le sentier « Par Monts et Vals ».

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
17 juillet 2023

7. Hygiène du milieu

Aucun point

8. Service de la collectivité

Aucun point

Période de questions

Levée de l'assemblée

2023-07-195

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h05.

Je, soussigné **Paul Kushner**, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière trésorière



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
17 juillet 2023

